



PLANTES INVASIVES

Depuis plusieurs années, notre canton fait face à la prolifération de plantes invasives sur l'entier de son territoire et la commune de Val-de-Travers est bien évidemment concernée, notamment sur les talus des routes, le long des voies ferroviaires et des rives des cours d'eau, dans les jardins et les prairies ensoleillées.

Ainsi, des campagnes de lutte contre la propagation de ces plantes sont menées en collaboration avec les services de l'État. Les CFF, transN et les propriétaires privés ont été également sensibilisés à cette problématique.

Au niveau communal, chaque année, entre mai et juin, le service des travaux publics procède à l'arrachage des plantes identifiées sur le domaine public. Il s'agit principalement du Bunias d'Orient, une plante envahissante qui étouffe les espèces indigènes et qui est en expansion dans le canton depuis plusieurs années, mais qui peut encore être contenue si une action forte et coordonnée est menée.

La lutte concerne également le Sénéçon du Cap, qui s'arrache facilement mais dont la consommation répétée peut être très toxique, voire fatale, pour le bétail, la Berce du Caucase, dont la sève est phototoxique et peut causer de graves brûlures et la Renouée du Japon, qui élimine également les espèces indigènes, déstabilise les berges et accroît le danger d'érosion.



Sénéçon du Cap



Renouée du Japon



Bunia d'Orient



Berce du Caucase

Ces plantes sont coupées ou arrachées, stockées dans des sacs ou des conteneurs et éliminées de façon adéquate. En effet, afin d'éviter le risque de propagation et de contamination d'autres sites, elles ne peuvent en aucun cas être compostées ou stockées dans le terrain.

À noter qu'en fonction des différentes espèces et pour s'assurer de son efficacité, la lutte doit être effectuée selon des données précises (période, moyens, élimination du matériel, suivi, etc.). Ainsi, chaque année, une quantité considérable de plantes est éliminée au niveau communal.

Il est bon de rappeler qu'il appartient à chaque propriétaire foncier d'être attentif à la présence de ces plantes dites invasives et de les éliminer (Commune, Canton, agriculteurs, entreprises de transports ferroviaires, etc.).

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès du service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) (032 889 79 03) ou via www.ne.ch/themes/energie-et-environnement/nature-et-paysage/plantes-exotiques-envahissantes

Les citoyennes et les citoyens peuvent annoncer leurs observations via l'application InvasivApp (infos Flora www.infoflora.ch/fr/participer/mes-observations.html#apps).

PHOTO ANIMALIÈRE

CHOUETTE HULOTTE

La discrète chouette hulotte se repose avant de passer une nouvelle nuit à traquer ses proies pour nourrir ses jeunes, qui l'attendent au nid. •



© Photographie de Kevin Beuret

BANCS PUBLICS

À Val-de-Travers, notre territoire compte pas moins de 332 bancs publics, dont 74 mobiles et 258 fixes.

Depuis l'hiver dernier, et en adéquation avec les changements climatiques, les bancs fixes sont laissés en place toute l'année. Les bancs mobiles, quant à eux, sont retirés afin de permettre le déneigement.

L'entretien de ces bancs est effectué par les collaborateurs de la voirie durant la mauvaise saison. Il est donc possible que certains bancs fixes se retrouvent temporairement sans planches, celles-ci nécessitant une réfection.

Enfin, il est à noter que le bois utilisé provient de nos belles forêts. •

INFORMATIONS PRATIQUES

PORTES OUVERTES DE LA CRÈCHE DE COUVET

Portes ouvertes samedi 6 juin 2026

Afin de vous présenter l'aboutissement de ce projet, la nouvelle structure d'accueil préscolaire de Couvet, située à la rue des Collèges 4a, ouvrira ses portes à la population de 10 h 30 à 15 h après la partie officielle et le coupage de ruban.

Nous nous réjouissons de vous y voir nombreux.

VOTATIONS - DIMANCHE 14 JUIN 2026

REMPLIR + SIGNER + SCELLER = VOTER !

Pour que votre vote soit pris en compte, n'oubliez pas de remplir votre carte de vote, d'indiquer votre date de naissance, de signer votre carte de vote, de sceller votre/vos bulletin/s dans l'enveloppe de vote. Envoyez le tout à l'administration communale ou déposez l'enveloppe dans les boîtes aux lettres de la commune.

Si votre carte de vote est incomplète, votre enveloppe de vote ne peut pas être prise en compte ; c'est comme si vous n'aviez jamais participé. Pensez-y : votre voix peut faire toute la différence. VOTER : ensemble, faisons remonter le taux de participation et contribuons à la vie démocratique de notre pays !

Davantage de renseignements sur www.val-de-travers.ch/page/votations-etelections

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet. **Plus d'informations :** www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Travers – Rue des Mines 8	15.06.2026	1898	Pompe à chaleur extérieure
Fleurier – Rue du Temple 7	15.06.2026	496	Réfection et isolation de la toiture avec modification des lucarnes
Fleurier – Rue de l'Hôpital 23 et 25	15.06.2026	3222 et 3223	Rénovation des combles
Môtiers – Pré Monsieur 1	15.06.2026	1403	Couvert sur la place existante des veaux
Couvet – Rue du Quarre 18	22.06.2026	1914	Isolation du toit avec remplacement de la couverture

